

Les Infos de Base

mercredi 28 décembre 2011
volume 14, numéro 52
ISSN 1492-0670



État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 52 du 28 décembre 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2011, c. 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35 et entrées en vigueur au 28 décembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 décembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 52 du 28 décembre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 51 du 24 décembre 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-12.1, A-13.1, A-14, A-19.1, A-20.01, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-26, C-38, C-47.1, C-48, C-51, C-73.1, D-3, I-8, I-9, M-8, P-10, Q-2, R-10, R-12, R-13, R-15.1, S-01, S-4.2, S-6.01, S-13.01, S-13.1, S-17.1, S-29.01, S-31.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 décembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 50C du 16 décembre 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 17 décembre 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 7 décembre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16, 17, 21, 22 et entrées en vigueur au 7 décembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 décembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 7 décembre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011 et contient maintenant quelque 8 099 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le **Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)**

est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'administration fiscale, L.R.Q., c. **A-6.002**, aa. 93.1.1, 93.2.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 24, aa. 94, 95.

Loi sur l'assurance parentale, L.R.Q., c. **A-29.011**, aa. 3, 6, 20, 21, 22, 37, 43, 49, 53, 54, 55, 56, 66, 67, 94.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 24, aa. 74-88.

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 573.1.0.5-573.1.0.12.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2011, c. 33, a. 11.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 164.1, 936.0.5-936.0.12.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2011, c. 33, aa. 12, 13.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, aa. 1, 489.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 24, aa. 90, 91.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, a. 37.9.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 24, a. 96.

Loi sur le régime de rentes du Québec, L.R.Q., c. **R-9**, aa. 1, 3, 8.1, 47, 47.1,

48.1, 51, 53, 74, 76, 77, 98, 184, 200, 203.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 24, aa. 97-111.

Loi sur les régimes complémentaires de retraite, L.R.Q., c. **R-15.1**, aa. 230.0.0.1, 230.0.0.9.

Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vue de prolonger certaines mesures d'atténuation des effets de la crise financière de 2008 à l'égard de régimes de retraite visés par cette loi, L.Q. 2011, c. 32, aa. 1, 2.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant, L.R.Q., c. **R-24.0.2**.

Entrée en vigueur des articles 74-88, 90, 91, 94-111, 122, 128.

Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. **S-2.1**, a. 237.1.

Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs, L.Q. 2009, c. 19, a. 21 (partie).

Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. **S-30.01**, a. 158.3.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2011, c. 33, a. 26.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur le financement, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 7], a. 90.

Règlement modifiant le Règlement sur le financement, Décision du 15-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5766, a. 1.

Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 52, 53, 56, 57, 59, 60, 64, 75, 116, 132, 156, 157.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1378.

Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.03], a. 197.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le transport des matières dangereuses et le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, D. 1349-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5738, a. 41.

Règlement sur le transport des matières dangereuses, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 4.2.1], aa. 1-4, 6, intitulé de la section II, 7, 9-12, 15-21, 23, 25-27, 29-31, 31.4, 31.6-36, 38-40, 43-53.12, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur le transport des matières dangereuses et le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers, D. 1349-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5738, aa. 1-40.

Décret concernant l'allocation de présence et les frais de déplacement des administrateurs nommés par l'office des professions du Québec aux Conseils d'administration des ordres professionnels, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 1], aa. 1, 2.

Décret concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec au Conseil d'administration d'un ordre professionnel et de certaines personnes nommées au comité de révision d'un ordre professionnel, D. 1261-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5685.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 2], aa. 1.24, 2.01.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 1319-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5717, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 1320-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5718, a. 1.

Décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel pour l'année

financière 2012-2013 de l'Office des professions du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 5], nouveau.

Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, [R.R.Q., c. **E-12.01**, r. 0.4], aa. 2, 3, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, D. 1299-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5702, aa. 1-3.

Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 8], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois, D. 1267-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5628, a. 1.

Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 13], aa. 8.4, 9, ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins, D. 1318-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5710, aa. 1-5.

Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Finances, [R.R.Q., c. **M-24.01**, D. 1312-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5708], nouveau.

Règlement sur les contributions des producteurs de porcs, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 273], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de porcs, Décision 9806 du 06-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5825, a. 1.

Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, [R.R.Q., c. **P-9.001**, r. 3], aa. 17, 18.

Règlement modifiant le Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, D. 1278-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5629, aa. 1, 2.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, [R.R.Q., c. **P-9.3**, r. 0.1],

aa. 21, 22, 39.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1382.

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 5], a. 12.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1381.

Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, r. 28], aa. 2-8, 10, 14-22, 25.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1375.

Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, [R.R.Q., c. Q-2, r. 37], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, D. 1294-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5701, a. 1.

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 43], a. 3.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1382.

Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, r. 47], aa. 3, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1381.

Règlement sur la participation des Indiens au régime de rentes du Québec, [R.R.Q., c. **R-9**, r. 4.1] a. 3.

Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 24, a. 122.

Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 2], aa. 26, 53.1, 53.2.

Règlement modifiant le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, D. 1309-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5707, aa. 1, 2.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 14.01], aa. 21.1, 21.2, 28.1, 92, ann. V, XI.

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, Décision CCQ-114165 du 28-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 5637, aa. 1-7.

Règlement sur la sécurité des barrages, [R.R.Q., c. **S-3.1.01**, r. 1], aa. 64-67.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1378.

Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial, [R.R.Q., c. **S-4.2**, A.M. 2011-017 du 09-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5748], nouveau.

Règlement sur la taxe de vente du Québec, [R.R.Q., c. **T-0.1**, r. 2], ann. II.1.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec, D. 1330-2011 du 14-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5718, a. 1.

Règlement pour autoriser la circulation de véhicules tout-terrain motorisés sur une portion de la rue Perreault Est dont la gestion relève du ministre des Transports, [R.R.Q., c. **V-1.2**, A.M. 2011-13 du 09-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5747], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.